

Bezannes, le 24 juin 2016

## Résultats du vote des résolutions de l'Assemblée générale du 23 juin 2016

### Paiement d'un dividende de 0,70 € par action le 30 juin 2016

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de FREY s'est réunie le 23 juin 2016 au siège social de la Société, à Bezannes, sous la présidence de Monsieur Antoine FREY, Président du Conseil d'Administration.

Les actionnaires de FREY ont approuvé les résolutions qui leur ont été soumises (à l'exception de la 15<sup>ème</sup> résolution), dont notamment :

- les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- l'affectation du résultat de l'exercice,
- la distribution d'un dividende de 0,70 euro par action, dont la mise en paiement sera effectuée le 30 juin 2016 (sur la base d'un détachement ayant lieu le 28 juin 2016),
- les cooptations de deux nouveaux membres du Conseil d'administration à savoir Monsieur François VUILLET-PETITE, Vice-Président de FREY et la société RE-INVEST, représentée par Madame Brigitte GOUDER DE BEAUREGARD.

12 actionnaires étaient présents ou représentés ou votaient par correspondance. Ils possédaient ensemble 8.111.820 actions (soit 94,41 % des titres ayant droit de vote) et 8.111.820 droits de vote attachés.

#### Détail du vote des résolutions

	Pour	Contre	Abstention	Résultat
<b>De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire</b>				
<b>1<sup>ère</sup> résolution</b> : Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et du montant global des charges et dépenses visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts ; Quitus aux membres du Conseil d'administration.	99,99%	0,01%	0%	Adoptée
<b>2<sup>ème</sup> résolution</b> : Affectation des résultats (perte de l'exercice clos au 31/12/2015 : 4 587 004 euros). Distribution du dividende (d'un montant maximal total de 6 024 375 euros).	100%	0%	0%	Adoptée
<b>3<sup>ème</sup> résolution</b> : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015.	100%	0%	0%	Adoptée
<b>4<sup>ème</sup> résolution</b> : Conventions réglementées et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.	100%	0%	0%	Adoptée
<b>5<sup>ème</sup> résolution</b> : Attribution de jetons de présence au Conseil d'administration.	99,97%	0,03%	0%	Adoptée
<b>6<sup>ème</sup> résolution</b> : Renouvellement du mandat de co-commissaire aux comptes titulaire de la société FCN, venant à expiration.	100%	0%	0%	Adoptée
<b>7<sup>ème</sup> résolution</b> : Renouvellement du mandat de co-commissaire aux comptes suppléant de la société FCF, venant à expiration.	97,80%	2,20%	0%	Adoptée
<b>8<sup>ème</sup> résolution</b> : Ratification de la cooptation de la société RE-INVEST, représentée par Madame Brigitte GOUDER DE BEAUREGARD, en qualité de nouveau membre du Conseil d'administration de la Société en remplacement de Monsieur Alain de COSTER, démissionnaire.	97,80%	2,20%	0%	Adoptée

**9<sup>ème</sup> résolution :** Ratification de la cooptation de Monsieur François VUILLET-PETITE, en qualité de nouveau membre du Conseil d'administration de la Société en remplacement de Monsieur Thomas RIEGERT, démissionnaire.

97,80% 2,20% 0% Adoptée

**10<sup>ème</sup> résolution :** Autorisation à donner au Conseil d'administration selon le cas, dans le cadre d'un programme d'achat par la Société de ses propres actions.

97,80% 2,20% 0% Adoptée

**11<sup>ème</sup> résolution :** Pouvoirs.

100% 0% 0% Adoptée

## De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

Pour Contre Abstention Résultat

**12<sup>ème</sup> résolution :** Délégation à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres financiers et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à une quotité du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce.

97,80% 2,20% 0% Adoptée

**13<sup>ème</sup> résolution :** Autorisation à donner au Conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés de la Société ou de certaines catégories d'entre eux.

97,80% 2,20% 0% Adoptée

**14<sup>ème</sup> résolution :** Autorisation à donner au Conseil d'administration de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à créer au profit des salariés de la Société ou des mandataires sociaux ou de certaines catégories d'entre eux.

97,80% 2,20% 0% Adoptée

**15<sup>ème</sup> résolution :** Autorisation à donner au Conseil d'administration d'augmenter le capital social par création d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés ayant adhéré à un plan d'épargne entreprise.

23,42% 76,58% 0% Rejetée

**16<sup>ème</sup> résolution :** Pouvoirs.

100% 0% 0% Adoptée

## A propos de la foncière FREY

Depuis plus de 30 ans, FREY développe des centres commerciaux de plein air de nouvelle génération. Greencenter®, son label phare répond aux tendances de consommation actuelles mêlant shopping et loisirs dans des espaces moins énergivores. Nouveaux projets, extension de parcs commerciaux existants, FREY est également le premier opérateur privé actif dans la requalification des zones commerciales d'entrée de ville, gisement de développement important dans les années à venir. FREY propose ainsi des solutions globales intégrant les fonctions d'aménageur, de promoteur et de foncière de croissance. La foncière est cotée sur le compartiment B d'Euronext Paris. ISIN : FR0010588079 - Mmemo : FREY.



Tel : 03 51 00 50 50

**Emmanuel LA FONTA**  
Directeur Administratif et Financier

**Chloé RAVAUD**  
Responsable Communication

Agnès Villeret – KOMODO – agnes.villeret@agence-komodo.com – Tel : 06.83.28.04.15